

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 11 décembre 2023

Délibération n° 14-2023
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 12
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Gérard DUBUCHE, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Brigitte MARY, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Pascal DIDTSCH.

Excusés : Sabrina BECHET, Thérèse FICHET-GIRARD, Guillaume BOULAYE.

Absents : Guillaume WIENER, Sébastien LERAT,

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Objet :

CCAS

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 NOVEMBRE 2023

Exposé des motifs :

Aux termes du Décret n°95-562 du 06 mai 1995, le Conseil d'Administration peut déléguer à sa Présidente une partie de ses attributions.

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte des décisions prises entre le 1^{er} avril et 31 août 2023.

Délibération :

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1955.

Vu la délibération du conseil d'administration n°21-2021 en date 19 octobre 2021 relative aux délégations de compétences,

Compte rendu :

DECISION N°4-2023 portant validation de l'offre de l'Association Nationale « Présence Verte » pour un abonnement de Téléassistance collective à débordement totale.

DECISION N°5-2023 portant validation de l'offre de la société Culligan pour la location d'une fontaine à eau.

DECISION N°6-2023 portant validation de l'offre de El Curiosités Normandes pour les colis de Noël 2023

Le Conseil d'Administration prend acte du compte rendu de ces décisions.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

